



À TOUS NOS HÉROS, CEUX ET CELLES QU'ON A OMIS D'APPLAUDIR A 20H00 DURANT LE CONFINEMENT : VOILA COMMENT VOTRE ADMINISTRATION VOUS REMERCIE !!!!

APRÈS LE TEMPS DE LA FLATTERIE DURANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT, CAR RÉALISANT DES MISSIONS NÉCESSAIRES À LA SURVIE DU PAYS, VOICI LE TEMPS DES RÉCOMPENSES :

- UNE ORDONNANCE LÉGALISANT LE VOL DE CONGÉS**
- UNE DÉCISION D'ATTRIBUTION D'UNE PRIME, MAIS POUR RÉCOMPENSER QUOI ?**

*** DES AGENTS QUI SONT VENUS TRAVAILLER PARCE QU'ILS N'ONT AUCUN MOTIF POUR NE PAS LE FAIRE ? N'EST-CE PAS LA CONTREPARTIE DU VERSEMENT DU TRAITEMENT QUE L'OBLIGATION DE SERVIR ?**

*** QUELLES QUALITÉS CHERCHE-T-ON À RÉCOMPENSER OU À METTRE EN AVANT ?**

*** QUEL EST LE BUT D'UNE TELLE PRIME ?**

CERTAINS CHEFS DE SERVICE ONT JOUÉ LE JEU DE L'HONNÊTÉTÉ ET N'ONT PAS SOUHAITÉ CHOISIR UN SEUL AGENT ENTRE PLUSIEURS MÉRITANTS, ET LEUR PROBITÉ DOIT ÊTRE APPLAUDIE, ELLE !

EN CE QUI CONCERNE CETTE PRIME, L'OPACITÉ DE CETTE OPÉRATION EST-ELLE LE RÉSULTAT D'UN COPINAGE AU PLUS HAUT NIVEAU DE LA DRFIP ?

EN 2020, LE FAIT DU PRINCE, ÇA SUFFIT !

LA CGT FIP 972 EXIGE LA TRANSMISSION AUX ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES, AVEC LE MONTANT QUI SERA ALLOUÉ !

SI NOS EMPLOYÉS SUPÉRIEURS SONT DROITS DANS LEURS BOTTES, IL N'Y A AUCUNE RAISON QUE NOUS N'OBTENIONS PAS SATISFACTION !

L'ABSENCE DE RÉPONSE DU DIRECTEUR À CETTE REQUÊTE DONNERA RAISON AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES OS !

LA MORALE DE CETTE ADMINISTRATION : LA MOBILISATION DES PERSONNELS ENGENDRE L'INGRATITUDE DE VOS RESPONSABLES LOCAUX, SOUS COUVERT DU MUTISME ASSOURDISSANT DU DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES !!!